

# BRIDGE CLUB LEVALLOIS-PERRET

oooooooooooooooooooooooooooo

## Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 06 Mars 2023

oooooooooooooooooooo

### Participation :

15 Membres Actifs/Associés présents.

### 1 – Président de séance/Secrétaire de séance/Scrutateurs :

Sont élus, à l'unanimité des présents et représentés :

- Président de séance : J-P. GHANASSIA,
- Secrétaire de séance : D. BLONDIN,
- Scrutateurs : F. ROMAC, G. DUPONT.

### 2 – Déroulement de l'AGO :

2.1 - Présentation par D. BLONDIN du pourquoi de la proposition du Conseil d'Administration (CA) de mettre à jour les Statuts (qui datent du 13 Octobre 2004). Principalement :

- restructuration du document pour « coller » au mieux aux Statuts d'une Association Type 1901, et surtout pour le rendre moins confus,
- correction d'un certain nombre de termes et de contraintes qui ne correspondent pas à l'esprit d'une Association telle que notre Club de bridge ; par exemple :
  - o « obligation d'être Membre de l'Association depuis trois ans consécutifs pour pouvoir être éligible au CA, avec nécessité de faire acte de candidature par une lettre de motivation adressée en LR/AR au Président, au plus tard deux mois avant la tenue de l'AG et seulement les années où celle-ci est appelée à voter ».
  - o les Membres du Bureau ne sont pas des « Membres Directeurs » (et les autres Administrateurs des « Membres suppléants » !) et pourquoi « avoir l'obligation, sauf dérogation, de faire partie du CA depuis au moins trois ans révolus pour pouvoir se présenter à l'un des postes du Bureau » !

- impossibilité de « se faire représenter lors d'une AGE »,

**2.2 - Echanges avec les participants quant à cette remise en forme des Statuts et réponses à quelques questions, entre autres :**

- un Membre peut-il être ou rester Administrateur s'il prend sa licence dans un autre Club ? Non,
- vérification des comptes : afin d'éviter le coût élevé d'un Commissaire aux Comptes professionnel, vérification annuelle par un « Contrôleur aux Comptes » élu par l'AGO annuelle précédente, parmi les Adhérents, en dehors des Membres du CA.

**2.3 - D. BLONDIN** précise également que le Règlement Intérieur a été légèrement remodelé, en apportant plusieurs précisions à l'essentiel du texte existant.

### **3 – Vote :**

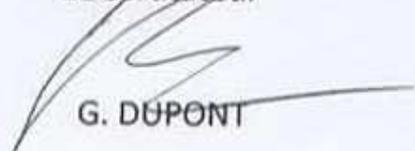
La mise au vote par bulletins secrets a donné le résultat suivant : acceptation des nouveaux Statuts à l'unanimité (15 voix sur 15) des présents/votants.

La Scrutatrice



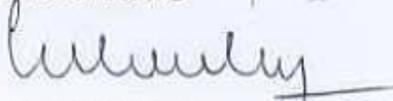
F. ROMAC

Le Scrutateur



G. DUPONT

Le Secrétaire



D. BLONDIN

Le Président



J-P. GHANASSIA